

INFORMATION DESTINÉE AUX DÉTENTEURS D'ANIMAUX

L'information professionnelle destinée aux professions médicales peut être consultée sur le site
www.tierarzneimittel.ch

NOTICE D'EMBALLAGE

NOROMECTIN® Paste ad us. vet., pâte orale pour les chevaux et les ânes

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché :

ufamed AG
Kornfeldstrasse 2
6210 Sursee
Suisse

Fabricant responsable de la libération des lots :

Norbrook Laboratories Limited
Station Works
Camlough Road
Newry, Co. Down, BT35 6JP, Northern Ireland
Royaume-Uni

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

NOROMECTIN® Paste ad us. vet., pâte orale pour les chevaux et les ânes

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

Substance active : Ivermectine 18.7 mg/g

Un applicateur contient 7.49 g de pâte avec 140 mg d'ivermectine.

Pâte orale. Pâte blanche homogène.

4. INDICATION(S)

Noromectin® Paste ad us. vet. est un antiparasitaire à large spectre à utiliser par voie orale chez les chevaux et les ânes et la pâte est indiquée selon le dosage prescrit pour le traitement et la lutte contre les parasites suivants :

Grands strongles, petits strongles adultes (formes adultes), oxyures (formes adultes et immatures), ascarides (formes adultes et immatures L3 + L4), vers capillaires (formes adultes), vers filaires, strongyloïdes (formes adultes), strongles respiratoires (formes adultes et immatures), larves du varron (stades oraux et gastriques).

5. CONTRE-INDICATIONS

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité au principe actif ou à un autre composant. La pâte Noromectin® Paste ad us. vet. est destinée uniquement à l'administration chez les chevaux et les ânes et ne doit pas être appliquée à d'autres espèces. Ne pas utiliser chez les chiens et les chats, des effets secondaires sévères pouvant apparaître.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Chez quelques chevaux avec une forte infestation de vers microfilaires des réactions occasionnelles comme des enflures et du prurit peuvent survenir après l'administration de l'ivermectine. Ces réactions disparaissent en général en peu de jours. Un traitement symptomatique est à conseiller dans les cas aigus.

Si vous constatez des effets secondaires, même ceux ne figurant pas sur cette notice ou si vous pensez que le médicament n'a pas été efficace, veuillez en informer votre vétérinaire ou votre pharmacien.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chevaux, ânes

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Chevaux, ânes :

La dose recommandée est de 200 µg d'ivermectine par kg de poids corporel. Chaque marque pondérale sur le piston de l'applicateur correspond à la quantité de pâte, qui est nécessaire au traitement de 100 kg de poids corporel. L'applicateur entier contient 140 mg d'ivermectine et suffit pour le traitement de 700 kg de poids corporel.

Contrôler avant l'administration que l'animal n'a plus de fourrage dans la bouche. La pâte est alors administrée en introduisant la pointe de l'applicateur dans l'espace interdentaire et la quantité du produit, réglée auparavant, est injectée dans la bouche de l'animal. Après l'administration relever la tête de l'animal pendant quelques secondes, et s'assurer que la pâte a été avalée.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Pour obtenir un traitement optimal et efficace tous les animaux d'un cheptel doivent être inclus dans un programme régulier de traitement antiparasitaire. Ceci est en particulier valable pour les juments, les poulains et les animaux jusqu'à un an. Chez les poulains un premier traitement est recommandé entre la 6^e et 8^e semaine de vie, puis les répétitions de traitement de routine sont à faire selon le risque d'infestation.

10. TEMPS D'ATTENTE

Chevaux et ânes : Tissus comestibles : 14 jours.

Ne pas utiliser chez les juments productrices de lait destiné à la consommation humaine.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants. Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C). Protéger de la lumière. Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Précautions particulières d'utilisation chez l'animal :

Noromectin[®] Paste ad us. vet. est destinée uniquement à l'administration chez les chevaux et les ânes et ne doit pas être appliquée à d'autres espèces. En raison d'une possible intolérance individuelle à l'ivermectine, il faut empêcher une ingestion accidentelle par des chiens et des chats (par exemple, de la pâte tombée ou crachée de la bouche du cheval, contact avec l'applicateur vide ou entamé). Les avermectines peuvent ne pas être bien tolérées chez les espèces non cibles (des cas d'intolérance fatale ont été observés chez les chiens, en particulier les Colleys, les Bobtails et les races apparentées et croisées, ainsi que chez les tortues).

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Ne pas fumer ou manger durant la manipulation du produit. Se laver les mains après utilisation. Eviter le contact direct avec les yeux.

Gestation et lactation :

Noromectin[®] Paste ad us. vet. peut être utilisé à tous les stades de la gestation. L'ivermectine passe facilement dans le lait. En cas d'administration aux juments en lactation, des résidus d'ivermectine peuvent se retrouver dans le lait maternel. Aucune étude n'a été réalisée sur les effets de l'ingestion de ce lait sur le développement des poulains nouveaux-nés.

Ne pas utiliser chez les juments productrices de lait destiné à la consommation humaine.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes) :

Il n'existe aucune étude sur les surdosages pour ce médicament vétérinaire. Les conséquences éventuelles devront faire l'objet d'un traitement symptomatique.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Tous médicaments vétérinaires non utilisés ou déchets dérivés de ces médicaments doivent être éliminés conformément aux exigences locales. Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. L'ivermectine ne doit pas être déversé dans les cours d'eau car cela pourrait mettre en danger les poissons et autres organismes aquatiques. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

23.04.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et <http://www.tierarzneimittel.ch/>.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Boîte avec un injecteur doseur avec 7.49 g de pâte.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 57'282

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.